



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics, et Madame la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a récemment annoncé que les autorités locales recevront des lignes directrices spécifiques visant à concevoir des rues plus sûres pour les femmes et les filles. Cette initiative découle de la prise de conscience croissante que l'aménagement, l'éclairage et l'accessibilité des espaces publics influencent fortement le sentiment de sécurité des femmes ainsi que leur utilisation des transports publics, notamment en soirée.

Étant donné que l'expérience de la mobilité diffère souvent entre les femmes et les hommes, il semble essentiel d'intégrer des considérations liées au genre et à la sécurité dans la planification urbaine et la conception des réseaux de transport.

Le Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes prévoit, sous la priorité 3, la mesure 37 visant à promouvoir l'égalité des genres dans le domaine du transport, notamment par des campagnes de sensibilisation, la formation du personnel des transports publics et des ateliers sur la mobilité inclusive, ainsi que la mesure 38 visant à intégrer la dimension du genre dans la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des infrastructures, notamment via un groupe de travail sur l'accessibilité et le design inclusif.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Existe-t-il des données ou des études sur les pratiques de mobilité douce des femmes et des filles au Luxembourg ?
- Des mesures similaires à celles prévues en Angleterre (par exemple, un meilleur éclairage, des arrêts sur demande dans les transports publics, l'évitement des tronçons isolés) sont-elles prévues ou en cours de mise en œuvre au Luxembourg ?
- Où en est la mise en œuvre concrète de la mesure 37 (campagnes de sensibilisation, formations du personnel, ateliers sur la mobilité inclusive) et quel calendrier le ministère prévoit-il pour les prochaines étapes ?

- Le groupe de travail prévu par la mesure 38 a-t-il été mis en place et, dans l'affirmative, quelles actions ou recommandations ont déjà été formulées, en particulier concernant l'adaptation des infrastructures aux besoins spécifiques des femmes et l'amélioration de l'éclairage et de la signalisation dans les zones sensibles ?
- Comment les principes des mesures 37 et 38 sont-ils intégrés dans la planification et la révision des projets d'infrastructures de transport (gares, arrêts, pôles d'échange, pistes cyclables, cheminements piétons)
- Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics envisage-t-il d'élaborer, en coopération avec le ministère de l'Égalité entre les genres et de la Diversité (MEGA) et les communes, des lignes directrices ou un guide pratique à destination des autorités locales et des gestionnaires d'infrastructures pour traduire ces mesures en critères concrets de conception, y compris pour améliorer la sécurité des femmes et des filles dans l'espace public et les transports ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Claire Delcourt
Députée